



Feuille d'information pour partenaires économiques de travaux de projet et de bachelor Informatique

La présente feuille d'information règle la procédure de préparation des travaux de projet et des travaux de bachelor (thèses de bachelor) des étudiant-e-s à la Haute école spécialisée bernoise Technique et informatique (BFH-TI), dont les thèmes sont proposés par des partenaires économiques.

1. Volume et déroulement du travail dans le temps

Travail de projet (charge de travail 120 heures par étudiant-e)

Champs d'activité possibles:

- Répertorier et analyser la problématique
- Établir un catalogue des exigences
- Se procurer des informations
- Évaluation des informations en matière de qualité et utilisation
- Élaborer et évaluer les différentes variantes de solution
- Choisir une approche de solution
- Planification du projet
- Élaboration détaillée d'une variante du concept, qui est généralement poursuivie et réalisée avec le travail de bachelor

Travail de bachelor (charge de travail 360 heures par étudiant-e)

Champs d'activité possibles:

- Examen critique des résultats du travail de projet
- Év. corriger et compléter les résultats du travail de projet
- Élaborer une solution
- Réduction en matière d'ingénierie du nombre de variantes et finalisation
- Réaliser la solution
- Évaluation de la qualité et scientificité des résultats
- Documentation du travail dans une forme adaptée et un style approprié (rapport)
- Présentation des résultats

Travail de projet	Variante 1	Variante 2
Approbation des thèmes proposés jusque	S35	S05
Début	S38	S08
Remise	S03	S24

Travail de bachelor	Variante 1	Variante 2
Approbation des thèmes proposés jusque	S05	S35
Début	S08	S38
Remise	S24	S03

Les variantes 1 et 2 représentent le début du travail au semestre d'automne resp. de printemps. Toutes deux sont valables pour les étudiant-e-s à plein temps et à temps partiel.



2. Choix de thèmes

Le partenaire économique propose le thème. L'enseignant-e décide si le thème peut être traité et si la problématique a besoin d'être adaptée. L'enseignant-e attribue le thème à traiter à l'étudiant-e.

3. Travail autonome

Les travaux sont accomplis à la BFH seul ou en petits groupes pouvant aller jusqu'à trois personnes. Ils peuvent exceptionnellement aussi être accomplis chez le partenaire économique. Dans ce cas une autorisation de la direction de la division est impérative.

Les étudiant-e-s s'engagent à accomplir le travail de manière autonome. Toutes les sources d'information, y.c. les sources orales, telles qu'entretiens avec le partenaire économique, doivent être mentionnées dans la bibliographie.

Les étudiant-e-s tiennent un journal de travail.

4. Encadrement

Les étudiant-e-s sont encadré-e-s par un spécialiste du partenaire économique et un-e enseignant-e de la BFH-TI. Une discussion commune a généralement lieu toutes les semaines.

5. Évaluation

L'évaluation conformément au formulaire d'évaluation incombe à l'enseignant-e et un-e expert-e externe indépendant-e. Le spécialiste du partenaire économique qui accompagne le travail ne peut pas aussi être l'expert-e.

6. Publication des projets proposés

Les partenaires économiques déposent généralement un grand nombre de projets. Les enseignant-e-s publient les propositions de projet attrayantes à traiter. Les étudiant-e-s peuvent choisir le thème de leur travail de projet ou de bachelor parmi les propositions de projet publiées. La BFH n'assume aucune responsabilité quant aux résultats élaborés.

7. Convention

Une convention entre la Haute école spécialisée bernoise Technique et informatique (BFH-TI), l'entreprise et l'étudiante ou l'étudiant règle les droits et obligations des parties concernées dans le cadre du travail de projet ou de bachelor (par ex. les droits de propriété intellectuelle et la confidentialité).

8. Contact

Si vous avez des questions Monsieur le Prof. Dr Eric Dubuis, directeur de la division Informatique (eric.dubuis@bfh.ch, T +41 32 321 63 18) y répond volontiers.